assez remarquables. Le climat est relativement sain, quoique très chaud.

Guayaquil, sur l'Océan Pacifique est moins favorisé. Le climat est meurtrier, l'orateur a porté le chiffre des décès parmi les européens à 25 0[0; les salaires sont exagérés

Certains ouvriers, dit M. Wiener, gagnent beaucoup plus qu'un consul de France. Cette ville est certainement la plus originale du monde. Le conférencier cite deux faits assez curieux : On pêche les huîtres dans les arbres; on bâtit les maisons en commençant par la toiture.

Arrivant ensuite à parler des hauts plateaux de la Cordillère, le conférencier dépeint cette région qu'il dit être la plus belle du monde entier. Malheureusement, elle est mal et peu habitée. Dans ces contrées le mot travail équivaut presque à déshonneur. Dans certaines villes on ne rencontre que des médecins, il en est une qui en possède 80 sur 6000 habitants; et quels médecins ! I l ajoute le conférencier. En somme les habitants de l'Equateur sont indolents et paresseux.

Leur principal port, Quayaquil n'offre aucune distraction ; pas de théâtre, pas de journal. L'Equatorien cherche à gagner de l'argent sans travailler.

M. Wiener raconte qu'une société financière de ce pays tenta un jour la création d'un chemin de fer de Guayaquil à Quito.

Des prospectus pleins de promesses annonçaient aux souscripteurs des bénéfices prodigieux.

On demandait aux actionnaires 50 millions de francs pour la construction de la ligne.

Or les difficultés à vaincre pour pouvoir l'établir étaient telles, que cette somme aurait à peine suffi pour couvrir les dépenses de la dixième partie de l'entreprise,

M. Ch. Weiner fit de nombreuses démarches pour empêcher les capitaux français d'aller s'engouffrer dans cette malheureuse affaire et grâce à la mission officielle dont il était chargé, il put y parvenir. C'est la seule fois ajoute malicieusement M. Wiener que les fonctions de consul de France m'ont procuré quelque satisfaction.

Le conférencier parle ensuite des sauvages du bassin amazonien, qu'il trouve moins dangereux que les habitants des hauts plateaux à demi civilisés. Il décrit ensuite la ville de Manaos qui était autrefois une colonie pénitentiaire brésilienne et qui aujourd'hui possède 15.000 habitants. C'est une ville aux rues nivelées, aux maisons basses avec des boutiques en saillie qui cependant ne manque point de charme grâce à l'éclat et à la splendeur du ciel, à la végétation qui jaillit de toutes parts, aux nombreux canaux qui entaillent profondément son sol, aux innombrables embarcations enfin, qui sillonnent le miroir poli de ses eaux.

Le commerce est des plus développé. Manaos est le siége des échanges du *Bendeiro* portugais du marchand *boliviano* et *Venezuerlo* des *Resgatoes*, véritables trafiquants d'hommes, et des négociants du Para.

C'est là que les producteurs et les exploitants, que l'indien travailleur, le *seringueiro*, fabricant de caoutchouc, le *cascarilheiro*, chercheur de quinquina, le pêcheur de tortues et le chasseur viennent réaliser leurs produits, leurs recoltes, leurs plumes et leurs fourrures contre des espèces et des produits manufacturés européens, des boissons françaises, des armes et des outils américains.

Le conférencier, quoique désireux de ne pas occuper l'auditoire de sa personnalité dut cependant entrer dans le développement des travaux qu'il a exécutés. Parlant de l'Amazone, il dit qu'avant le voyage qu'il a fait à travers l'Amérique du Sud, 1,740 kilomètres de ce roi des fleuves avaient déjà été parcourus et levés par de précédents explorateurs, 2,900 autres kilomètres sont maintenant levés et parcourus, tons navigables.

Un grand nombre de fleuves affluents de l'Amazone ont été baptisés par lui.

Il raconte d'une façon intéressante toutes les misères, tous les ennuis qui l'ont accablé pendant un voyage de cinq mois et qu'il aurait pu faire en un mois s'il s'était effectué dans des conditions normales.

Voici un des nombreux épisodes de ce voyage: étant un jour prisonnier d'un officier bolivien, M. Wiener monté sur les épaules d'un indien qui lui faisait ce que l'on appelle, la courte échelle, pour franchir une muraille et fuir, ne pouvait y parvenir. L'évêque de l'endroit qui était de plus haute taille s'offrit à remplacer l'indien, notre compatriote accepta et put de cette façon échapper à une mort certaine. M. Wiener ajoute sentencieusement : « Je suis probablement le seul catholique vivant qui ait monté sur les épaules d'un évêque. »

Après avoir développé longuement la nécessité, pour le commerce français, de se créer des débouchés dans ces contrées fertiles en produits de toutes espèces qu'il décrit rapidement, le conférencier fait connaître les procédés employés par les anglais pour accaparer le commerce du monde entier.

Il dit que si nous voulons arriver à un résultat pratique, il faut d'abord établir un ligne *française*, partant d'un port *français* vers le *Para* et de la à Manaos. Ce procédé donne quatre sources de profit : d'abord, le fret d'aller; le fret de retour ensuite, puis les bénéfices à réaliser sur les produits manufacturés exportés de France, et enfin ceux que donnent les produits bruts importés d'Amérique.

L'orateur cite deux chiffres qui donnent beaucoup à réfléchir. Notre commerce d'exportation qui en 1878 était de 800 millions n'est plus aujourd'hui que de 540 millions!!

Après avoir exhorté les négociants français à tenter l'essai qu'il préconise, M. Wiener présente à l'assemblée de nombreuses vues photographiques par projections lumineuses.

Ces projections, vraiment intéressantes, ont été exécutées avec beaucoup de précision par les soins de deux opérateurs de M. l'abbé Vassart.

Pendant près d'une heure le conférencier a émaillé la présentation de ces vues et de ses portraits de réflexions judicieuses, d'explications spirituelles et piquantes, et c'est aux applaudissements répétés de toute la salle qu'il apprend en terminant, par M. Henry Bossut, que la Société de Géographie de Lille (section de Roubaix), pour le remercier de son intéressante conférence et des services rendus à la France, lui décerne une médaille d'honneur.

V. DUBURCQ.

P. S. — L'effet produit par la remarquable conférence de M. Ch. Wiener a été considérable.

Depuis hier, un certain nombre de personnes sont venues nous demander quelles étaient les conditions d'admission à la Société de Géographie de Lille. Il n'y en a que deux : être présenté par un membre de la Société et payer une cotisation annuelle de 10 francs.

Ces conditions remplies donnent le droit d'assister gratuitement à toutes les conférences organisées par la société et aux assemblées générales.

En outre, une publication trimestrielle très-intéressante, reproduisant les conférences données et relatant tout les travaux de la Société, est envoyée gratuitement à tous ses membres.

Les personnes qui désirent faire partie de la Société, peuvent se faire inscrire chez M. Henry Bossut, vice-président (Grande-Rue, n° 3).

FANFARE DELATTRE. — Le concert que la *Fanfare Delattre* devait donner le 11 mars, n'aura lieu que le 18 du même mois.

Nous en publierons ultérieurement le programme.

CONCOURS COLOMBOPHILES. — La Société colombophile l'*Egalité*, établie chez H. Frady, rue Christophe-Colomb, 15, à Roubaix, a renouvelé sa commission et a nommé ses membres comme suit : Président, M. F. Delattre ; vice-président, M. L. Dujardin ; secrétaire, M. E. Herman ; trésorier, M. H. Frady ; commissaire, M. G. Fis.

UN HOMME AU CANAL. — Un ouvrier passait, hier, vers onze heures du soir, le long de l'ancien canal de Roubaix, lorsqu'il entendit, près du pont Duriez, des plaintes et de sourds gémissements. Il découvrit bientôt que ces lamentations partaient du canal. Il s'approcha et aperçut, sur le bord, un homme qui se noyait. La tête et les épaules étaient heureusement encore au-dessus de la surface de l'eau.

Aidé d'un autre ouvrier, et de l'agent de police Desmarcheller, il retira le malheureux et l'emmena sur la berge.

L'individu, tombé dans le canal, est un ouvrier teinturier de la rue Ste-Elisabeth. Il se nomme Henri S... et est âgé de 64 ans. Au moment de l'accident il était légèrement ivre.

LA NOSTALGIE D'UN MUSICIEN. — Il y a quelques semaines, nous racontions qu'un Flamand était retourné en Belgique, emportant un instrument de musique à lui confié par la *Fanfare Delattre*. Voici le pendant :

Un voyageur en huile d'Harlem, exerçant même la profession de dentiste, avait toute la confiance de M. H. T..., employé de commerce, rue du Fontenoy. Celui-ci possédait un magnifique trombone, sur lequel les deux amis s'exerçaient à tour de rôle.

Le dentiste, originaire de la Belgique, se sentit tout à coup pris de nostalgie. Il voulut revoir son pays, et il aimait tant le trombone ! Comment faire ? Pour tout concilier, il emporta le cher instrument. On n'a pu le retrouver jusqu'ici.

Il se nomme Camille Hollemart.

UNE TENTATIVE DE VOL. — La nuit dernière, vers une heure du matin, des malfaiteurs se sont introduits dans l'arrière-cour de la maison de Mlle Marie Prouvost, rentière, Chemin des Couteaux. Ils ont essayé de pratiquer un trou dans la porte, au moyen d'un vilebrequin. Mais le bruit qu'ils ont fait a été entendu par Mlle Prouvost, qui est descendu. Les malfaiteurs, effrayés, ont pris la fuite.

Les auteurs de cette tentative de vol sont jusqu'ici restés inconnus.

PETITS FAITS. — Les personnes dont les noms suivent ont été l'objet d'un procès-verbal :

Ovide Bren, âgé de 17 ans, employé de commerce, pour détournement d'un syphon à eau de Seltz, appartenant à M. Louis Horent.

Léonard Meirschman, âgé de 15 ans, ouvrier teinturier, pour bris de clôture.

Félix Dehaze, âgé de 26 ans, tisserand, pour détérioration d'une pièce de tissus, appartenant à M. Harinckouk, son patron.

TIR A LA CARABINE. — Clichy (Seine). — Société de tir. — Grandes poules publiques. — Carabines et pistolet Flobert, calibre 6 m[m. — Les 15, 18, 19, 22, 25, 26 février, 1, 4, 5, 8, 11 mars 1883.

Le Havre. — Société Havaise de tir — Grand concours du 13 au 20 mai (semaine de Pentecôte), — 10,000 francs de prix et primes. — Flobert, revolver, sanglier marchant, toutes armes, armes de guerre, tir de vitesse. — Prix de sociétés. Distance, 12, 29, 45, 170, 235 et 300 mètres.

Lille. — Société des Carabiniers de Lille, rue d'Arras, 23 (café Darras). — Concours de tir à la carabine Flobert, calibre 6 m[m, distance 12 mètres. — Les 18, 25 février, 4, 11, 18, 25 mars, 1 et 8 avril. — 30 prix, valeur 450 francs.

Lyon. — Société de Tir de Lyon. — 9me grand concours de tir à tous armes, pistolet, revolver, armes de guerre, fusil gras, tir de précision, ball-trap, sanglier, mobile, carabine flobert. — Du 29 avril au 6 mai 1883. — 20 000 francs de prix et primes.

Montreuil-sous-Bois. — Cercle des Carabiniers. — Grand concours annuel de tir à toutes armes, pistolet, revolver, armes de guerre, fusil gras, tir de précision, carabine flobert. — Du 26 mars au 16 avril 1883.

Roubaix. — Société des Carabiniers réunis, rue du Chemin-de-Fér, 81. — Grand concours international de tir à la carabine Flobert, calibre 6 m[m. — mouche noire de 12 m[m avec centre blanc de 2 m[m comptant pour 6 points. — Du 1er avril au 25 juin 1883. — Prix, 1,500 fr. en espèces.

St-Quentin (Aisne). — Cercle de l'Ermitage, place du marché franc. — Ce concours public de tir à la carabine Flobert (calibre 6 m[m). — Du 10 décembre 1882 au 26 février 1883.

Tourcoing (Nord). — Société des Carabiniers Tourquennois (hôtel du Cygne). — Grand concours international de tir à la carabine Flobert, (calibre 6 m[m). — Distance 12 mètres. — Mouche noire de 7 m[m comptant pour 6. — Du 8 avril au 16 juillet 1883. — 2,500 francs de prix.

Versailles. — Société de tir de Versailles. — Grand concours international de tir à toutes armes, pistolet, revolver, armes de guerre, fusil gras, tir de précision, ball-trap, carabine flobert. — Du 7 avril au 3 mai 1883. — 10,000 fr. de prix et primes.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 11 février 1883

Sommes versées par 198 déposants, dont 42 nouveaux. . . . . 33,543 fr.
71 demandes en remboursement. . . . . 18,342 fr. 24

Les opérations du mois de février sont suivies par MM. Victor Defrenne et Edouard Watine, directeurs.

TOURCOING

MOURANT D'INANITION. — Hier, deux ouvriers maçons retournaient à leur domicile à Marcq-en-Barœul, vers 8 heures du soir, quand, arrivé près de l'estaminet de la Grande-Halte, ils s'aperçurent une masse informe qui gisait sur le trottoir.

Ils s'approchèrent et constatèrent la présence d'un homme qu'ils cherchèrent en vain à faire sortir de l'état de torpeur dans lequel il était plongé,

Ils crurent avoir devant eux un cadavre et ils allèrent en toute hâte faire leur déclaration à la Mairie.

Un délégué se rendit aussitôt près du malheureux et le fit immédiatement transporter dans une dépendance de la Mairie.

Un médecin fut mandé immédiatement. Il constata que la vie n'était point éteinte et qu'il avait devant lui un malheureux qui se mourait de faim.

Un cordial sagement administré produisit un excellent effet.

Un livret trouvé sur le pauvre homme, portait ces mots : Vandeverde Charles, 44 ans, tisserand à Wazemmes, inoccupé depuis quelques jours.

Vandeverde a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, où il passera quelques jours pour recouvrer ses forces.

Nous félicitons l'Administration municipale de Marcq-en-Barœul pour l'empressement qu'elle a mis à soulager le malheureux, mais nous félicitons aussi les deux ouvriers maçons qui, après une journée laborieuse, n'ont pas marchandé leurs services à un infortuné qui, sans eux, n'existerait plus aujourd'hui.

PERTE D'UN REÇU. — Un reçu délivré sur papier timbré, au nom de M. Charlet, demeurant rue Notre-Dame, a été perdu par M. Paul Rodet, employé aux écritures demeurant place St-Jacques à Tourcoing.

Cette perte a été faite vers six heures du soir, lundi 12 février, dans le parcours des rues St-Jacques, Tournay, Cœur-Joyeux, Orphelins et Notre Dame.

UN ENFANT DISPARU. — Une estimable famille de Tourcoing est très inquiète.

Un de ses enfants, petit garçon de douze ans, qui est sorti de l'école, hier soir, à quatre heures et demie, avec ses camarades, n'a pas reparu depuis.

ARRESTATION A HALLUIN. — La police d'Halluin a arrêté hier Amélie Dewaele, femme Detavernier, condamnée à quatre mois de prison pour vol.

Il y avait un mandat d'arrêt.

LILLE

On lit dans le *Propagateur* :

« L'affiche du théâtre de ce soir porte que la représentation de l'*Incendiaire* a été interdite par ordre de l'autorité. Nous en félicitons sincèrement l'autorité dans l'intérêt de la morale publique.

» Cette abominable pièce ne se trouve pas dans le répertoire, de sorte, que M. le directeur du théâtre a pris sous son bonnet de la jouer lundi dernier sans autorisation.

» Or, il nous revient que M. Ganilier se propose de demander cette autorisation afin de pouvoir redonner cette pièce la semaine prochaine.

» Nous espérons que l'autorité supérieure maintiendra son interdiction, mais une interdiction sans aucun recours.

» En agissant ainsi, l'autorité supérieure se rangera du côté des honnêtes gens qui protestent contre la représentation de pareilles turpitudes sur notre théâtre subventionné. »

M. Lemaire-Doisy, fils de la dame Lemaire dont la disparition se rattache à la mystérieuse affaire de la femme Biéte, adresse à un de nos confrères la lettre suivante que nous croyons comme lui, devoir reproduire :

« Monsieur le Rédacteur,

» Je viens de lire le numéro de votre journal de samedi 10 février, et puisque dans l'article intitulé *Une affaire mystérieuse*, vous jugez à propos de rappeler l'erreur judiciaire dont ma mère fut victime, en avril dernier, il me semble équitable de comparer la précipitation avec laquelle on a procédé à cette époque à l'arrestation d'une innocente, avec la longanimité dont pendant deux mois a bénéficié la femme Biéte, alors que toutes les charges se réunissaient contre elle pour l'accuser, y compris ses antécédents.

» Il se peut que le mari de cette malheureuse soit fou de douleur, mais je n'en sais pas moins à plaindre, quand depuis trois mois, malgré mes démarches et mes réclamations, l'instruction relative à la disparition de ma pauvre mère n'a pas fait un pas. Avec plus de diligence, ce secret ne serait peut être point enseveli à jamais dans la tombe de celle qui vient de mourir si tragiquement.

» Je fais appel à votre impartialité, monsieur, pour accueillir ces quelques mots, et dans l'espoir que vous voudrez bien en tenir compte, je vous présente mes civilités empressées.

» LEMAIRE-DOISY.

CRUELLE DÉCEPTION. — C'était au tirage au sort du canton Sud-Ouest. Deux jeunes gens portant le même nom de Louis et Victor D..., étaient conscrits. A l'appel de son nom, Louis ne répondant pas, Victor s'avance et tire de l'urne le numéro 486. Il était enchanté, ce numéro lui assurant de faire partie de la deuxième partie du contingent.

On appelle Victor. Il était bien loin avec son numéro 486. On dut donc tirer pour lui et on amena le numéro 80 ! Cette nouvelle ne l'émut point, comptant que le numéro qu'il avait tiré lui était affecté. Or, ce n'est pas cela du tout. Il a rendu un immense service à son homonyme en tirant pour lui le numéro 186, mais lui, Victor, devra se contenter de son numéro 80.

Cet incident a fait un certain bruit dans le quartier, dit un de nos confrères.

On a discuté la question. Les jurisconsultes des rues de Juliers et d'Iena ont donné une consultation, d'où il resulta que Victor devait avoir le numéro qu'il avait retiré de l'urne. Or ils sont en complet désaccord avec la loi qui est formelle à cet égard. Elle dit que « si un conscrit tire un numéro à l'appel d'un nom qui n'est pas le sien, ce numéro devra être attribué à l'inscrit au nom duquel il aura été tiré et le jeune homme devra tirer de nouveau à l'appel de son propre nom, l'opération ne pouvant sous aucun prétexte être recommencée. »

Les jurisconsultes en sont donc pour leurs frais et Victor B... pour son numéro 80. Il trouve que ce n'est pas gai. Son avis sera partagé par tout le monde.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 13. — *Thermomètre.* — Température à 2 h. + 9° 0[0
Baromètre. — 771, hausse 3 mm. (Beau temps.)
Etat de l'atmosphère. — Temps doux, ciel nuageux, soleil.
Vent. — Sud-Est.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 12 février 1883

Président : M. ESPINASSE, conseiller
Assesseurs : MM. QUINION HUBERT et BOSQUET conseillers
Ministère public : M. VIBERT

La première affaire de cette session concerne un nommé Piette, Joseph, de Dunkerque, prévenu d'attentat à la pudeur.

Il est défendu par Me Hattu.

Piette est condamné à un an de prison.

ABUS DE CONFIANCE. — Les faits reprochés à l'accusé Fliniaux remontent à 1875-76; ils se sont passés à Tourcoing, où il était employé; depuis, il s'était dérobé par la fuite à l'action de la justice, et c'est par contumace qu'il avait été condamné par la Cour d'assises du Nord.

Cet individu, entré en juin 1875 au service de M. Fourré, entrepreneur de transports et marchand de grains à Tourcoing, était chargé de la confection des factures et des recettes. Il profitait de la fuite le 7 février 1876. L'examen de ses comptes fit découvrir de nombreuses soustractions qu'il avait commises, soit en livrant pour son compte des marchandises dont il s'approprait les fonds, soit en recevant des factures dont il ne remettait pas les fonds ; les détournements commis peuvent bien s'élever à 8,000 francs.

La défense de Fliniaux est présentée par Me Hattu.

Fliniaux obtient le bénéfice des circonstances atténuantes. Il est condamné à quinze mois de prison.

Audience du 13 février

Ministère public : M. DE VAULX.

1re affaire. — ATTENTAT A LA PUDEUR (huis clos). — Le nommé Pierre Peeters, âgé de 58 ans, sujet belge, peigneur de lin, à Lille, est inculpé d'attentat à la pudeur sans violence sur un enfant âgé de moins de 13 ans.

Peeters est condamné à un an de prison.

Défenseur : Me Adam.

2e affaire. — ATTENTAT A LA PUDEUR (huis clos). — Le nommé Léonard de Dondet, âgé de 44 ans, également sujet belge, journalier à Loos, est accusé du même crime.

Dedonder est condamné à quatre ans de prison.

Défenseur : Me Henry.

3e affaire. — COMPLICITÉ DE VOL QUALIFIÉ. — L'accusée est la femme Paccou, dont l'affaire a été remise lors de la dernière session, par suite de l'absence de deux témoins.

On se rappelle que dans la nuit du 16 au 17 août dernier, un vol de trois pièces de toile commis, à l'aide d'escalade et d'effraction, au préjudice du sieur Leroy, négociant à Lille, par les nommés Candron, Debièvre et Vanhecke, rôdeurs de nuit. Ces derniers, qui ont été jugés lors de la dernière session, désignèrent comme leur complice la femme Paccou, qui, moyennant 50 francs, avait recelé les pièces volées. Celle-ci nia le fait et fit disparaître les trois pièces de toile avec une adresse telle que la police ne put parvenir à les retrouver.

L'accusée est connue comme recéleuse ; elle a déjà été condamnée à une année d'emprisonnement pour un fait du même genre.

L'audience continue.

Défenseur : Me Roche, du barreau de Lille.

NORD

ARMÉE. — Le ministre de la guerre ayant appris qu'un militaire de la classe de 1877, renvoyé en congé dans ses foyers en attendant son passage dans la réserve, avait adressé à son ancien capitaine une lettre insolente, a décidé que ce militaire sera immédiatement suspendu de la position de congé et rappelé à son corps.

Cette décision a été portée à la connaissance des troupes de tous les corps d'armée.

LE NOUVEL UNIFORME. — Un de nos confrères a vu, au ministère de la guerre, le nouveau dolman qui doit être donné à nos officiers d'infanterie, si la Chambre des députés adopte le projet qui sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

Ce dolman sera le seul vêtement de tenue, la tunique étant supprimée. L'épaulette est également supprimée et remplacée par des pattes d'épaule noires pour la petite tenue. Le dolman sera à tresses plates. Le pantalon rouge sera orné d'une bande noire. Sur le dolman et sur le képi, les galons de grades seront dorénavant soutachés au lieu d'être plats.

Il est à souhaiter que les Chambres adoptent le plus tôt possible les propositions du ministre de la guerre, car les officiers d'infanterie ne savent plus depuis un an s'ils doivent commander une tunique ou un dolman quand ils ont à acheter un vêtement.

BACCALAURÉAT-ÈS-LETTRES. — Conformément à l'arrêté ministériel du 13 janvier 1883, la Faculté des Lettres de Douai, ouvrira le vendredi 9 mars 1883, une session extraordinaire de baccalauréat.

Seront seuls admis à s'inscrire pour cette session :

1° Les candidats à la deuxième série des épreuves, précédemment ajournés ;

2° Les candidats qui justifieront, par certificats des Doyens des Facultés, qu'ils ont subi avec succès les épreuves de la première partie depuis un an au moins.

Aucune exception ne pouvant être faite, il ne sera point répondu aux demandes adressées à M. le ministre pour cet objet.

Les candidats devront adresser au Secrétaire de la Faculté les pièces nécessaires avant le 22 février, terme de rigueur.

HAUBOURDIN. — *Le crime d'Hallennes-lez-Haubourdin.* — Le parquet de Lille, représenté par M. Maulion, procureur de la République, et Hedde, juge d'instruction, s'est transporté lundi soir à Hallennes-lez-Haubourdin pour y ouvrir une enquête relative au fait suivant qui s'est passé dans cette commune, lundi matin, vers une heure, sur la route de Baucamps.

Le nommé J. B. X..., jardinier du pensionnat des frères de Baucamps, s'en retournait au pensionnat, une bêche sur l'épaule, après avoir fait plusieurs courses, quand il rencontra un nommé Y..., briquetier, qui, sans proférer une parole, lui barra le passage. Le jardinier se fâcha et Y... interpella grossièrement son interlocuteur qu'il terrassa sur le sol. Une lutte sauvage eut lieu dans laquelle X... reçut sur la tête plusieurs coups de bêche. Y... ne croyant pas avoir tué son adversaire, mais le voyant couvert de sang, prit la fuite.

Lundi, vers six heures, des ouvriers qui se rendaient au travail trouvèrent dans un fossé le cadavre du pauvre jardinier. L'autorité fut prévenue aussitôt.

Quant à Y..., il se rendit, à 7 heures, dans les ateliers de M. Descamps, à Hallennes, où il travaille, et il raconta à ses camarades l'aventure qui lui était arrivée quelques heures auparavant, et le meurtrier ajoutait : « Je crois l'avoir blessé, car il saignait beaucoup. »

A 11 h. 1/2, des gendarmes qui s'étaient livrés à une enquête et à qui on avait raconté avoir vu un ouvrier de M. Descamps dont la blouse était pleine de sang, se présentaient dans les ateliers de ce dernier et arrêtaient Y... qui a tout avoué.

Le parquet a également interrogé le meurtrier qui sera amené aujourd'hui à la maison d'arrêt de Lille.

BERGUES. — La grande foire des Rameaux aura lieu à Bergues le dimanche 18 mars ; un concours d'animaux de boucherie est organisé, sous le patronage de la Société d'agriculture de Dunkerque.

Des primes d'une valeur totale de 3,500 francs seront accordées ; elles proviennent de subventions de l'Etat, de la Société d'agriculture de Dunkerque et de la ville de Bergues.

Tous les animaux indistinctement devront appartenir aux propriétaires exposants depuis trois mois au moins avant l'époque de ce concours.

PAS-DE-CALAIS

— Nous recevons la dépêche suivante :

« Calais, 12 février, 5 h. 40 soir.

« Le prince Napoléon et son fils cadet se sont embarqués pour Douvres.

» La mer est très grosse. »

— *Tempête.* — La tempête a soufflé hier avec une telle violence dans le détroit, que les communications entre Boulogne et Folkestone ont été interrompues, ce qui a contraint les voyageurs à venir embarquer à Calais pour Douvres, où six paquebots avec les dépêches et les voyageurs sont sortis et entrés dans la journée. La tempête paraît un peu apaisée.

L'avis-garde de pêche la *Lionne* est entré, hier, à Calais.

— M. Mallet, inspecteur spécial de police à la gare de Calais, vient d'être nommé chef de service à la gare d'Amiens.

— *Bourrasque.* — Samedi dernier, le paquebot de Boulogne n'ayant pu aborder à Folkestone, par suite de la bourrasque, est allé débarquer ses voyageurs à Douvres.

ARDRES. — On a trouvé dimanche noyé à la grille du moulin de M. Hamerel, au lieu dit « *le Calvaire* », le cadavre d'une femme, la veuve Harnout, âgée de 75 ans. La veuve Harnoult ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales.

On suppose qu'elle se sera noyée dans un accès de folie.

ARRAS. — Une conférence privée sur l'*Impôt* et la *Propriété* sera donnée, dans le local de la rue des Louez-Dieu, le dimanche 18 courant, à quatre heures, par M. Grousseau.

LIÉVIN. — Une faible explosion de grisou s'est produite à la fosse n° 5 ; quatre ouvriers ont reçu des brûlures qui ne paraissent pas devoir mettre leur vie en danger.

BÉTHUNE. — Dimanche, 4 février, entre minuit et une heure, M. X..., débitant près du quai de Bruay, suivait la rue Saint Vaast, pour s'en retourner chez lui, quand arrivé en face de l'estaminet de Mme Pad, il fut rejoint par les nommés Charles Risconi et Auguste Smets, tous deux ouvriers tailleurs, le premier Italien et le second Belge, avec lesquels il venait d'avoir une légère altercation dans un cabaret situé vis-à-vis le marché aux herbes.

Risconi, qui était ivre, s'étant étalé par terre, son camarade Smets crut qu'il avait été terrassé par M. X... Il saisit la canne de Risconi et en asséna un coup si violent sur la tête de M. X... qu'il le renversa presque assommé. Non content de cet acte sauvage, Smets continua à frapper M. X... ; il ne cessa que lorsqu'arrivèrent quelques personnes attirées par le bruit.

M. X... a deux blessures assez graves à la partie postérieure de la tête et plusieurs autres plus légères. Il est alité.

FOSSEUX. — Un horrible accident s'est produit à la sucrerie de Fosseux, vendredi 9 courant.

Comme partout, du reste, dans nos environs, les travaux du rapage sont terminés. Dans le fabricant, M. Dedame, domicilié à Wanquetin, avait conservé le chaufournier et deux enfants de ce dernier, un fils et une fille, pour divers travaux de nettoyage et la cuite des mélasses devant donner des sucres de 2e et 3e jet.

Or, vendredi, l'enfant du chaufournier, un gamin de 13 à 14 ans, chargé de surveiller une cuite faite dans une bassine ouverte, était, vu sa petite taille, monté sur un escabeau quand, se penchant pour se servir de l'écumoir, il perdit l'équilibre et tomba, dans la masse bouillante, où il s'enfonça des deux jambes et du bras droit.

A ses cris, le contre-maître accourut, mais ne put arriver à le retirer seul et fut obligé d'appeler à l'aide.

Quand on fut parvenu à enlever de cette terrible position le pauvre petit martyr du travail, on le déshabilla de suite, mais les chairs de son bras droit et de ses jambes venaient en lambeaux ; par places on apercevait les os.

La victime, dans les souffrances étaient indicibles, fut placée dans une voiture et reconduite aussitôt à son domicile.

On désespère de la sauver.

Rien ne saurait rendre le désespoir de son père et de sa mère. Quant à sa sœur, qui se trouvait là au moment où on le retirait de la chaudière, son émotion fut tellement forte, qu'elle a dû prendre le lit.

Son état est grave.

BAPAUME. — M. Pajot, maire de Bapaume, aurait de nouveau donné sa démission. Est-elle cette fois définitive ?

BIHUCOURT (près Bapaume). — Un horrible suicide s'est produit dans cette commune le dimanche 11 février.

Le nommé Tondelier Vital, d'origine belge, âgé de 49 ans, cabaretier à Bihucourt et employé à la gare d'Acheux, dit à sa femme le matin : « Si tu sors, ferme la porte à clef, car je vais rester au lit. » La femme n'était pas sortie que Tondelier descendit du lit, prit quelques verres d'alcool comme il le faisait trop souvent et essaya de se tuer avec un couteau dont il se donna deux coups dans le bas ventre.

Voyant que sa fin n'arrivait pas assez vite et en proie à d'horribles souffrances, il essaya de se couper le cou avec un rasoir. Auparavant, il avait eu soin de se préparer une corde qui devait lui servir si son second projet n'avait pas abouti. Il se pendit, en effet, la gorge ouverte et le ventre béant.

Quand sa femme rentra, elle aperçut des mares de sang dans toutes les pièces de la maison et principalement dans la chambre à coucher, où elle trouva son mari pendu. Il venait de cesser de vivre. Le corps était encore chaud.

LES OUVRIERS MÉTALLURGISTES DU NORD

Une conférence de délégués de toutes les chambres syndicales des diverses branches de la métallurgie de la Région du Nord, depuis les mineurs jusqu'aux ferblantiers, zingueurs, etc., aura lieu dans les premiers jours d'avril, à Maubeuge.

Cette conférence est préparatoire au congrès général qui se tiendra à Paris, à l'Hôtel-de-Ville ou au Trocadéro, en juillet prochain, et où assisteront des délégués de toute la métallurgie de France.

Le but de ce congrès est d'arrêter définitivement les statuts d'ensemble, pour l'action à exercer dans les divers conseils électifs de la nation, afin, disent les initiateurs, d'arriver, *par des moyens légaux*, « à l'affranchissement économique des travailleurs. »

Voici le plan proposé :

Les groupes locaux brigueront des siéges — soit pour des ouvriers, soit pour des amis sûrs — dans les conseils municipaux ; les groupes départementaux, ou comités régionaux, travailleront la représentation aux conseils d'arrondissement et généraux. Enfin, le comité central portera des candidats au Parlement national.

Les métallurgistes comptent en France 450,000 ouvriers, dont 200,000 déjà font partie de l'Union (90,000 actifs et cotisants).

Le fonds social est déjà considérable — 800,000 francs — et il s'accroît sans cesse de la mensualité de un franc versée par les 90,000 membres actifs.

Malheureusement, les chefs de ce mouvement restent encore dans l'ornière du collectivisme — la collectivité pouvant seule, disent-ils, amener le règne de la justice.

Mais ils ne sont pas du tout pour les moyens violents préconisés par Jules Guesde et consorts, qui ne peuvent aboutir à rien de bon.

Les inspirateurs des métallurgistes font au moins preuve de sagesse en écartant la politique des coups de fusil et de la dynamite. Nous sommes convaincus qu'avec le temps cette sagesse ira plus loin et qu'ils repousseront les théories folles du socialisme à outrance, pour mettre en pratique des idées plus vraies et partant plus fécondes.

Les associations ouvrières d'Angleterre sont là pour leur servir d'enseignement.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 FÉVRIER. — Julienne Békaert, boulevard de Strasbourg, maisons Carpentier, 4. — Alphonse Rosseeuw, rue des Arts, cour Delcroix, 3. — Albert Deprate, rue de Choiseul, cour Lefebvre, 9. — Léon Vaalaecke, rue St-Joseph, cour Toulemonde. — Hortense Deperne, rue Fourcroy, 5. — Hélène Fastenackels, rue Marceau, chez Simons. — Alexandre Verbrugge, rue de la Redoute, 69. — Jules Rheel, rue de l'Ouest, cour du Grand Jeu d'Arc, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 FÉVRIER. — Julienne Deblauwe, 7 mois, rue Ste-Elisabeth, 3. — Elodie Steenput, 6 mois, rue de l'Alouette, cour de la Chasse, 46. — Delphine Ghesquière, 66 ans, ménagère, rue de l'Hommelet, impasse Sévigné, 49. — Maria Henneuse, 3 mois, rue des Auges, cour Méaux, 5.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 11 FÉVRIER. — Louis Hennion, 29 ans, employé de commerce et Mathilde Lemoine, 22 ans, sans profession. — Jean Mongaré, 35 ans, domestique et Elise Temmerman, 20 ans, soigneuse. — Alphonse Giétaert, 21 ans, peintre, et Félicie Vandenborre, 21 ans, ménagère. — Bernardin Evrard, 39 ans, ourdisseur et Rosalie Charlet, 25 ans, servante. — Jean Veys, 31 ans, garçon de magasin et Marie Payelle, 19 ans, journalière.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BROQUET-DUFOUR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean Baptiste BROQUET, propriétaire, Marguillier de la Paroisse, décédé à Thun-Saint-Amand, le 11 février 1883, dans sa 74e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 14 février, à 10 heures, en l'église de Thun-Saint-Amand. — L'assemblée à la maison mortuaire.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 15 février 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jacques-Norbert-Anna MESSEN décédé à Roubaix, le 5 décembre 1877, l'âge de 36 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

BRUXELLES. — Le *National* écrit : « Bien qu'il soit en convalescence et que son état aille s'améliorant, le Roi n'a point encore quitté sa chambre. Il n'aura pas fallu moins de six semaines de repos au lit et de soins médicaux à S. M. pour la mettre en voie de rétablissement, preuve que le mal a eu un caractère quelque peu sérieux.

» Les médecins avaient ordonné, entre autres médications des applications coustantes de cataplasmes laudanisés, sur la région intestinale, ce qui, on le sait, constitue en partie le traitement de l'entérite ou inflammation des intestins.

» La seule distraction qui soit pour le moment permise à S. M., est la lecture des journaux ; Elle a pu néanmoins s'occuper ces jours derniers de l'expédition de quelques affaires courantes. »

GAND. — On écrit de Gavere (Flandre orientale) : Mardi dernier les jeunes gens de Melsen et d'autres communes environnantes devaient tirer au sort. Vers 11 heures du matin, le brigadier de la gendarmerie, de service à la maison communale de Melsen, fut averti qu'une rixe avait éclaté entre les conscrits de Meireibeke et ceux de Dickelvenne. Il se rendit aux environs de l'école où l'on s'était battu en effet. Les nommés Théophile Van Impe et Gustave Wyn, tous deux ouvriers, domiciliés à Meireibeke, avaient reçu un coup de couteau dans le ventre ; les intestins sortaient de leur blessure béante.

Leur état fut jugé tellement grave, qu'on ne put songer à les transporter chez eux. Les premiers soins leur furent prodigués par M. le médecin Haeghens, qui a cousu les blessures dans une place attenante à la maison communale de Melsen. Le parquet de Gand est arrivé à Melsen, mercredi matin. Les blessés et plusieurs témoins ont été entendus. Un nommé Oscar Meire, âgé de 19 ans, fils d'un cultivateur de Dickelven